

Pas d'ouverture d'école sans collectif !

L'ouverture des écoles est conditionnée par la mise en application du protocole sanitaire national¹ dans chaque école : « *Avant la réouverture il revient aux collectivités territoriales et aux directeurs d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves* »². Les directeurs engagent leur responsabilité en ouvrant les écoles. C'est donc aux équipes enseignantes de définir les modalités de cette application aux contraintes de leurs écoles.

Sauf que sur le terrain de nombreux obstacles entravent la possibilité de constituer ce collectif et donc de travailler à la mise en place de ce protocole :

- le protocole national a été communiqué tardivement aux équipes : le 03 mai pour une reprise le 11,
- la déclinaison du protocole national dans le protocole communal communiqué encore plus tardivement : le 07 mai³ toujours pour une reprise le 11...
- la reprise des collègues est entravée par la non prise en charge des enfants d'enseignants à partir de lundi 11 date à laquelle ils sont sensés se présenter dans les écoles ! Les demandes d'Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) pour garde d'enfant se multiplient et ont été réactivées alors même que les collègues souhaitent reprendre après deux mois de confinement et des élèves qui les réclament !
- une demande de ne pas se réunir dans les écoles pour maintenir les mesures de confinement. La concertation est ciblée sur les niveaux qui reprennent.
- le minimum exigible par le protocole : gel, masques, lingettes, savon, serviettes en papier... n'est à ce jour pas livré dans les écoles.
- Une pression forte pour que nous demandions aux parents s'ils comptent placer leurs enfants alors même que les conditions d'accueil n'ont pas été organisées et que le protocole nous enjoint à faire l'inverse : « *Ils (les parents) sont informés clairement, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture : des conditions d'ouverture de l'école* »⁴.

Nous retrouvons les éléments caractéristiques du new management public⁵. Les agents du service public d'éducation se retrouvent dans l'obligation de devoir appliquer un protocole sanitaire strict en empêchant tout à la fois les conditions de cette application.

Comment résister ?

1 PROTOCOLE SANITAIRE GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES. Pour les autres références de ce document, nous n'indiquerons que la page.

2 Page 10.

3 CORONAVIRUS MISE EN APPLICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ECOLES DE LA VILLE DE STRASBOURG

4 Page 9

5 « Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? En finir avec le nouveau management public », Evelyne Bechtold Rognon, Editions de l'Atelier, 2018.

Le protocole national reste notre référence et c'est elle qui doit conduire notre travail de concertation dans les écoles. Nous sommes dans l'obligation de vérifier que les moyens fournis par les collectivités respectent le protocole national. Si les protocoles locaux ne le respectent pas il ne peut y avoir ouverture. La référence ne sont pas les protocoles locaux.

Les CM2, qui sont les premiers à reprendre, peuvent exiger une concertation avant d'ouvrir leurs classes. Ils tiennent là une opportunité de ne pas subir mais au contraire de réfléchir collectivement en subordonnant l'ouverture de leurs classes à la concertation qui permettra l'application du protocole dans leurs écoles. Et ils sont dans le devoir de le faire ! Pour aider à conduire les concertations, un outil de ce type peut aider les équipes à réfléchir (Ici).

Il me paraît indécent de demander aux parents leur avis sur une reprise éventuelle de l'école alors même que les équipes ne se sont pas encore concertées sur les conditions de cette reprise. Sont-ils sensés avoir une confiance aveugle dans l'institution ? Nous avons là au contraire une opportunité de leur montrer notre respect, ainsi que le sérieux et la rigueur de notre travail en leur soumettant clairement comment leur enfant sera accueilli. Il nous faut construire les conditions de leur confiance. Il en va de notre crédibilité. Ne nous soumettons pas aux demandes pressantes sur le nombres d'enfants qui reprennent. La concertation sur les conditions d'accueil doit être un préalable à toute communication sur l'ouverture de l'école et le retour des élèves.

Si le collectif enseignant juge que le protocole n'est pas appliqué. Il ne peut y avoir ouverture ! Les syndicats ont été clairs : nous devons saisir le CHSCT avec une fiche DGI (Danger Grave et Imminent) avec copie du mail à la secrétaire du CHSCTD et au syndicat. Nous devons également informer notre IEN par écrit de ce qui empêche l'ouverture en envoyant une copie au syndicat⁶.

Il ne s'agit pas de trouver n'importe quel moyen pour ne pas reprendre l'école. Nous sommes impatients de retrouver nos élèves même si nous avons l'angoisse au ventre à la fois pour des raisons de sécurité mais également parce que la reprise suppose une transformation radicale de notre façon d'enseigner. Malgré cela, l'envie d'y retourner prime. Ne serait-ce que pour accompagner ceux qui ont subi douloureusement le confinement.

Mais pas à n'importe quelles conditions ! En respectant le cadre qui nous est imposé et en étant à la hauteur des craintes légitimes des parents qui font preuve aujourd'hui d'une confiance impressionnante.

Si le confinement a imposé une organisation individuelle du travail, aujourd'hui, il ne pourra y avoir de déconfinement sans collectif enseignant. Pour toutes ces raisons, faisons en sorte qu'il n'y ait pas d'ouverture d'école sans collectif.

6 C'est ce que le SNUipp du Bas-Rhin nous a communiqué lors d'une RIS sur le déconfinement proposée le jeudi 07 mai.